

CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 septembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 15 septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 4 septembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Conseillers présents : Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE, Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT, Jean Claude TALBERT et Fernand ZANETTI,

Conseillers absents excusés : Marie-Claude AVELINO,

- **Désignation du secrétaire de séance**
Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.

- **Approbation du Conseil municipal du 6 juin 2017** :
Le compte-rendu, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est approuvé à l'unanimité.

I) Urbanisme

I. a) - Information P.L.U.

Le Maire informe le Conseil que le dossier "Plan Local d'Urbanisme", déposé le 10 mai 2017 en préfecture est donc devenu opposable le 11 juin 2017.

I. b) - Demande d'achat de terrain :

I. b.1) Demande de Mme. MALLEVIALLE et de Mr. THOLOZAN d'acquérir le terrain situé rue de la Taulie en bout de leur propriété. Il s'agit d'une parcelle de 400 m² environ, non constructible bien que située en zone UB du PLU.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de la cession aux conditions locales du marché soit au prix unitaire de 12 € / m² et autorise le Maire à signer les actes correspondants sous réserve de bien préciser le caractère paysager de l'emplacement en regard du règlement de lotissement

I.b.2) Demande de Mr. Sébastien DOMINGO

pour l'acquisition aux fins de construire sa maison d'habitation, une partie de la parcelle n° 105, pour 1000 à 1200 m². Ce terrain est situé au lieudit "Trébiaux". Il est desservi par une voie communale et classé en zone UB du PLU.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la cession, décide d'un prix unitaire de 12 € / m², autorise le Maire à engager la démarche de division et à signer les actes correspondants.

I. b.3) Demande de Monsieur Alex BIDAULT et de Mme Marie TAMINAU

Pour l'acquisition du terrain complémentaire à celui de Mr. DOMINGO aux fins de construire leur maison d'habitation et le futur cabinet médical y compris ses dépendances. Le terrain envisagé est partiellement classé en zone UB pour 5 490 m² et en zone N pour 1 720 m² (surfaces approximatives avant bornage).

Le Maire précise qu'en matière foncière, l'estimation ne doit pas être seulement proportionnelle mais elle doit tenir compte de l'importance de la surface concernée. Il est fait remarqué que, s'agissant d'une même parcelle origine, il faut être cohérent avec la précédente évaluation.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la cession, décide d'un prix unitaire de 12 €/ m² pour la surface située en zone UB et d'une valeur forfaitaire de 500 € pour la surface située en zone N, autorise le Maire à engager la démarche de division et à signer les actes correspondants.

II) Gestion du Personnel

II. a) - Compte "Epargne temps" (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de Mr. Marc SISTI pour la mise en place d'un "Compte Epargne Temps". Il rappelle que la démarche est un droit mais qu'il nous appartient d'en déterminer les modalités d'application, selon trois possibilités de compensation : en temps capitalisé, financière ou un mixage des deux.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la demande du personnel et décide de retenir le principe de la compensation en capital-temps

II. b) - Fonction de secrétaire de mairie

II. b. 1) Remplacement :

Le Maire rappelle la démarche engagée auprès du "Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale" pour la période de remplacement soit : affectation temporaire Mr Mathieu NONY jusqu'au 31 août, puis de Mme Véronique DELORS jusqu'au 30 septembre 2017.

II. b. 2) Recrutement

Le Maire rend compte de la démarche :

- Suite à la publication du poste, nous avons reçu 24 candidatures.

Une première sélection a retenu 11 dossiers, après une deuxième sélection avec le CGFPT, 8 candidatures ont été invitées à participer aux entretiens d'évaluation.

Le 12 septembre un jury conduit par Mme la Directrice du Centre de Gestion a reçu 6 candidates. Deux candidates ont été sélectionnées.

L'une des deux lauréates s'étant désistée, Mme DELORS a été retenue avec l'aval du Centre de Gestion.

Le Maire informe les élus qu'il a négocié avec le Centre de gestion l'organisation suivante : Mme DELORS reste sous statut de remplacement jusqu'au 31 décembre. A partir du 01.01.2018, elle devient sous contrat avec la commune. Sur cette hypothèse, nous aurons ainsi une équipe stabilisée avec 1,5 E.T.P. sur la fonction "secrétariat de mairie" avec Mme Sophie GUYOT, comme prévu lors du Conseil du 6 juin 2017.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition du Maire

II. c) - Fin de l'arrêt maladie de Mme RODRIGUEZ

Le Maire informe le Conseil que Mme RODRIGUEZ a repris son poste pour la rentrée scolaire. Elle a été reçue à sa demande en entretien le 6 septembre au cours duquel Mme RODRIGUEZ a présenté la situation de ses congés acquis lors de ses arrêts maladie récurrents et qui se monteraient à 67 jours cumulés.

Le Maire a informé Mme RODRIGUEZ du projet d' "Epargne temps".

II. d) Avancement de Grade

Le Maire informe le Conseil que la Commission administrative paritaire, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'avancement de :

- Mme Michèle MAGNAUD au grade d'Agent spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles
- Mr. Jean - Marc CHIRIER au grade d'Agent de maîtrise principal

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de la création du poste d'Agent spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles et de la création du poste d'Agent de maîtrise principal et il autorise le Maire a signer les arrêtés portant respectivement affectation de Mme MAGNAUD et de Mr. CHIRIER.

III) Gestion des Cimetières

III. a) - Vols constatés

Le Maire informe le Conseil que les vols constatés jusqu'à présent dans le nouveau cimetière s'étendent maintenant à l'ancien cimetière.

Il rappelle que ce type de délinquance relève de la "profanation de sépulture" laquelle est un délit passible d'un an de prison et de 15 000 € d'amende.

III. b) - Procédures "sépultures abandonnées".

Le Maire rappelle au Conseil que, il y a déjà plusieurs années, nous avons pris la décision d'engager une procédure de récupération des emplacements dits en "état d'abandon".

Il informe le Conseil que des demandes de concession dans l'ancien cimetière ont été exprimées. Le Maire propose d'actualiser la démarche, d'ouvrir un registre spécifique et de prévoir au budget 2018 la réalisation d'un ossuaire.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition et charge le Maire de prendre l'attache d'une entreprise de pompes funèbres.

IV) Travaux

IV. a) Nouvelle salle d'activités associatives et sportives

IV. a. 1) Démolition de l'ancien 1000 clubs

Mr. ZANETTI informe le Conseil que la consultation des entreprises "agrées amiante" a été engagée, l'estimation de l'architecte étant de 51 000 €.

Trois entreprises ont répondu :

- DECUTIS pour un montant de 29 982.60 € H.T.
- MONS pour un montant de 38 405. 08 € H.T.
- SOULIER et EYREIN TP pour un montant de 50 355.35 € H.T.

La commission d'appel d'offre, réunie le vendredi 11 août a retenu l'Entreprise DECUTIS comme la mieux disante.

Le Conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise DECUTIS pour la somme de 29 982.60 €, décide d'engager l'opération et autorise le Maire a signer les actes y afférant.

IV. a. 2) Respect des normes

Le Maire informe le Conseil qu'il a présenté le projet à la Commission "Défense incendie-sécurité- accessibilité" réunie au SDIS ce 25 août.

La commission a émit un avis favorable sans réserve

IV. a. 3) Avenant au marché initial de Maîtrise d'Oeuvre

Mr. ZANETTI rappelle que, pour diminuer les futurs coûts de fonctionnement mais aussi pour être mieux subventionnée au titre des "Bâtiments a énergie positive", nous avons fait évoluer le projet initial vers un équipement photovoltaïque ce qui augmente le coût global de l'opération

De ce fait, il convient de signer un avenant au marché initial de maîtrise d'œuvre pour un montant de + 7 080,50€ TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, en accepte les termes, confirme l'engagement de l'opération "nouvelle salle d'activités associatives et sportives" et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

IV. b) Défense Incendie

-Le Maire rappelle que, jusqu'à présent, la maintenance des bornes incendie était réalisée par le Centre de secours d'Egletons. Désormais, ce service gratuit ne sera plus assuré et les communes en ont la responsabilité.

Devant cette situation, l'Association des Maires de la Corrèze (ADM 19) a négocié avec la SAUR un abonnement pour assurer le contrôle de nos équipements une fois tous les trois ans, sur la base maximum de 15.50 € par poteau.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le Contrat d'abonnement avec l'ADM19 pour la maintenance des bornes incendie

IV. c) Information financière 2017

IV. c. 1) Etat des subventions notifiées

- Pour la Salle d'activités associatives-tranche 1 : Etat DETR : 185 000 €
Département : 36 000 € - Parlementaire : 4 500 €.
- Pour l'extension de l'atelier municipal : 8 012 €.
- Pour la voirie : dotation maxi du Département : 20 000 €
- Pour l'école numérique : 1 050 du Département et 1 750 € de l'Etat.

IV. c. 2) Rencontre avec Mr. le Préfet

Le Maire informe le Conseil que le 31 août 2017, il a rencontré Mr. le Préfet de la Corrèze au sujet de la décision du Gouvernement (non négociée) de supprimer 300 000 000 € pour les collectivités locales, laissant aux Préfets le soins de décider quels seront les projets soutenus et les projets reportés. Au delà du principe, la question de connaître les critères de décision était aussi de connaître les incidences sur le financement de la tranche 2 de notre nouvelle salle.

Monsieur le Préfet a bien précisé que la priorité serait donnée aux projets des communes rurales et que les opérations déjà engagées seront honorées.

IV. d) Contrat territorial 2018 / 2020

Le Maire rappelle que nos deux opérations Salle d'activités et accès au bourg avaient été positionnée en "Contrat Territorial d'Aménagement 2015-2017" auprès du Département. Le Communauté de communes a recensé les projets pour une même

contractualisation pluriannuelle pour 2018-2020 : il a donc été positionné notre nouvelle salle associative - tranche 2 et il a reconduit le projet de la route d'accès au centre bourg, actuellement en cours d'étude.

IV. e) Voirie

Mr. ZANETTI expose au Conseil la nécessité de reprendre 800 m² environ de revêtement en rive de la route départementale en raison des travaux de terrassement effectués au Masmonteil, Il présente le devis d'Eurovia pour un montant de 3 200 € H.T.

Le Conseil, à l'unanimité accepte le devis et décide de réaliser les travaux

V) Divers

V. a) Rentrée scolaire

Le Maire informe le Conseil que la rentrée scolaire s'est bien passée, avec un effectif en hausse à 104 élèves. Le premier Conseil d'école est prévu le 19 octobre à 17 h 30.

V. b) Accident de Mme. TROCME

Le Maire informe le Conseil que, lors d'une opération de débroussaillage, un petit accident s'est produit au détriment de Mme TROCME. Par précaution en regard de suites médicales éventuelles une déclaration a été faite à notre assurance. Le Maire s'est engagée à rembourser les frais assumés par Mme TROCME (Frais de déplacement calculés sur la base de l'indemnité kilométrique des personnels territoriaux et surplus d' honoraires au CHU de Tulle). Le montant total des justificatifs fournis se monte à 181.90 €.

Le Conseil à l'unanimité valide l'engagement du Maire et l'autorise à pourvoir au remboursement de la victime.

V. c) Equipement informatique

Le Maire informe le Conseil des difficultés de fonctionnement actuellement constatées sur notre équipement informatique. Il propose de pourvoir à son changement, non par acquisition d'un nouvel ordinateur mais par un contrat de location / maintenance. Il présente le devis le Rex-Rotary pour un montant de 52 € H.T. / mois. incluant : une machine DELL OPTILEX. Processeur double cœur. 4 Go de mémoire, souris, écran 24" avec mise en place, connexions, formation du personnel, paramétrage, antivirus et une garantie de 5 ans.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à contractualiser avec la Sté. Rex-Rotary

V. d) Signalétique

Mr. Jean-Paul BRETTE présente au Conseil la lettre de la SNCF qui nous informe que notre responsabilité est engagée en raison de la disparition des panneaux de signalisation du passage à niveau de la route de Maumont Mr. BRETTE précise que ce n'est pas la première fois que le vol de ce type de panneaux est constaté.

Il est décidé de pourvoir à leur remplacement

V. e) Information

Mr. TALBERT informe le Maire que des Rosierois souhaitent être informés de l'avancement du projet "1000 club".

Le Maire rappelle que rien n'est caché aux Rosiérois, que les compte-rendus de Conseil sont détaillés et mis en ligne dès leur rédaction et qu'en cas de nécessité plus urgente, chacun connaît sa disponibilité permanente et qu'il suffit de lui poser les questions, pour le "Mille club" comme pour tout autres sujets.

Pour mémoire 05 55 93 10 89.

V. f) Abribus

Mme LETOQUIN informe le Conseil qu'il y a de nombreux enfants au village de Maumont et que l'installation d'un abribus serait la bienvenue.

Le Maire souscrit à cette démarche. Il fera la demande au Département tout en rappelant que ce n'est pas gagné puisque maintenant, la compétence "Transports scolaires" relève de la Région "Nouvelle Aquitaine" à Bordeaux.
